

« C'est la guerre, les élections »

La loi du 23 mars 2019 permet désormais aux personnes sous tutelle d'aller voter. L'Adapei de Cholet accompagne ses usagers dans cet exercice de citoyenneté.

Philippe a le sourire. Il sait quel candidat il a choisi pour les élections présidentielles. Sous tutelle, il ira voter pour la première fois de sa vie le 10 avril, grâce à la loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice. Mais cet usager de La Longue Chauvière, foyer géré par l'Adapei, l'avoue : se rendre aux urnes fait un peu peur. Des outils ont été construits par les « coordinateurs de parcours » pour l'y aider.

« C'est la guerre, les présidentielles » s'amuse Philippe, qui trouve que « ça change souvent les présidents, tous les 5 ans ». Entre ses mains, il a le profil des différents candidats présentés en mode de lecture Facile A Lire et A Comprendre. Le support est décliné en différentes thématiques : économie, santé, environnement... Avec des phrases simples.

« Le droit de vote est un droit récent pour nos usagers »

AUDE GRIVES

Coordonnatrice du SESSAD

Philippe est attentif aux programmes politiques engagés sur le handicap et le vieillissement. Mais pour lui, les élections restent un peu abstraites. Une photo présente le visage de celui qu'il a choisi. Ça l'aide. « Malheureusement, il n'y pas d'images sur les bulletins de vote » déplore Sandrine Réthoré, coordinatrice de parcours. Un manque d'accessibilité susceptible d'entraver son devoir de



Cholet, Foyer La Longue Chauvière, lundi 28 mars. Philippe, 54 ans, usager du foyer de vie de l'Adapei. Il présente le support en FALC.

PHOTO : CO - EMMANUELLE LESCAUDRON

citoyen. « Nous pouvons les accompagner mais dans l'isoloir, ils doivent demeurer seuls... ».

La loi du 23 mars 2019 rappelle que « le majeur protégé exerce personnellement son droit de vote ». Plus besoin d'être représenté par la personne en charge de la mesure de protection. Il ne reste plus qu'à l'ancrer. Car ils sont seulement deux résidents sur 40, à La Longue Chauvière, à être inscrits sur les listes électorales. Et vingt sur soixante au foyer Les Résidences. « C'est encore peu. Certains résidents ont des altérations de santé trop importantes pour aller voter le 10 avril », argue Camille Pillet, chef de service. « Les familles et les mesures de protection doivent soutenir ce droit » renchérit Aude Grives, coordinatrice du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Au SESSAD, sur quinze usagers, un seul a sa carte électorale. Pour aider ses usagers à se saisir de ce droit, l'Adapei de Cholet s'est retourné les manches. Elle s'aide de vidéos de sa fédération nationale, l'UNAPEI, pour présenter le mode

d'emploi des élections. Elle s'appuie aussi sur celles du Conseil de la vie sociale, pour permettre à ses usagers de se faire la main. « À l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Cholet, nous avons utilisé les isoloirs de la mairie afin de les mettre en situation réelle comme lors des élections législatives ou présidentielles » explique Matthieu Courtais, coordinateur de parcours. À l'API-C'S, Agir pour une insertion citoyenne et solidaire (le centre de formation pour les jeunes de l'ADAPEI en pré-insertion professionnelle), un module de préparation aux élections a été proposé. Les usagers sont âgés de 20 ans. « On décortique tout, les symboles de la France, le rôle du président, le calendrier des élections, le programme de l'ensemble des candidats... » explique Aude Grives, coordinatrice du SESSAD. Y compris pour le second tour.

A SAVOIR

« Renforcer l'accessibilité »

Le 25 mars, une simulation de vote a été organisée par la municipalité. Les travailleurs de l'ESAT CO de Cholet ont voté puis dépouillé les bulletins. « C'est indispensable. Nous avons constaté que certains mettaient plusieurs bulletins dans les enveloppes », explique Aude Grives. « L'idéal serait de renforcer l'accessibilité des élections. Il devrait y avoir une personne chargée de leur accompagnement qui pourrait les guider jusqu'à l'isoloir. La mairie de Cholet a prévu de

mettre des pictogrammes pour les aider à identifier les différentes étapes du vote » L'ADAPEI a aussi pensé au transport. « Notre souhait, c'est qu'ils puissent exercer leur autonomie avec des services de droit commun. Ils iront voter avec les bus du Transports Publics du Cholet si possible plutôt qu'en transport pour personnes à mobilité réduite » explique Sandrine Réthoré, coordinatrice de parcours. « Un repérage des lieux pourra aussi être effectué en amont des élections. »

Emmanuelle LESCAUDRON